

ESPACES

JOURNAL DE L'AVIVO GENÈVE | CRÉÉ EN 1984

N° 10 | OCTOBRE 2026 | 42^e ANNÉE**3 AVS**
Quelle facture?**4 LIVRES**
Manifeste de subversion
pour changer le monde**5 AVIVO**
Propositions de modification
des statuts**10 VOYAGES**
Les prochaines
excursions de l'AVIVO**12 AVIVO**
Assemblée générale:
Convocation et ordre du jour

Evolution de nos statuts: pour une AVIVO plus solide et transparente

LAURENCE CORPATAUX, PRÉSIDENTE

Chères et chers membres, les statuts d'une association doivent évoluer avec elle. Ils doivent répondre aux réalités actuelles, définir clairement les rôles de ses différentes instances (l'Assemblée générale, la Présidence, le Bureau, le Comité et la direction opérationnelle) et permettre à l'association de fonctionner efficacement, y compris lorsqu'elle traverse des périodes difficiles.

La situation que connaît l'AVIVO depuis plusieurs mois nous a conduits à examiner attentivement nos statuts. Ce travail a permis d'identifier certaines lacunes et de mettre en évidence la nécessité de préciser plusieurs dispositions, afin de mieux encadrer notre fonctionnement, de clarifier les responsabilités et de prévenir autant que possible les difficultés futures.

La révision qui vous est proposée poursuit un objectif simple: donner à l'AVIVO des règles plus claires, plus transparentes, mieux adaptées à son fonctionnement et à sa réalité actuels afin de renforcer sa pérennité.

Parmi les principaux changements:

- La prévention des risques, notamment en matière financière, organisationnelle et de conflits d'intérêts;
- La clarification des rôles du Comité et de la direction opérationnelle,

indispensable au bon fonctionnement quotidien de l'AVIVO;

- Le renouvellement du Comité, avec un maximum de 15 membres et une durée cumulée des mandats limitée à neuf ans;
- Le cadre pour le dépôt des candidatures au Comité, afin de garantir une meilleure information des membres avant les élections;
- La clarification des responsabilités du Comité, notamment en matière de ressources humaines, de finances et d'autorisations de dépenses;
- La confirmation du caractère bénévole des membres du Comité et la clarification des règles relatives à l'indemnisation des frais;
- La création d'un organe de contrôle financier, afin de renforcer la transparence et le suivi de la gestion de l'association;
- L'introduction de règles concernant les conflits d'intérêts et les abus de position.

La grande majorité des modifications sont toutefois de nature formelle: actualisation du vocabulaire, corrections et clarifications des formulations. Le détail des changements figure dans les pages 5 à 7, où le projet de statuts révisés est présenté en regard de la version actuelle du 12 avril 2018. Les modifications sont signalées en couleur bleue.

Je remercie chaleureusement le Groupe Gouvernance, composé



Participez, votez, agissez! L'AVIVO c'est vous!

AVIVO

d'Ulrich Jotterand, Véronique Stofer et René-Simon Meyer, pour le travail approfondi réalisé.

Le Comité a validé cette nouvelle version lors de sa séance du 24 août 2026. Elle sera soumise à votre vote lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2026. Le Comité a également décidé de mettre en place un règlement interne précisant les compétences et responsabilités des différentes instances.

Cette révision ne change pas la mission de l'AVIVO. Elle vise à mieux protéger notre association, à clarifier les responsabilités et à renforcer sa capacité à faire face aux défis de demain.

C'est ensemble que nous construirons une AVIVO plus solide, plus transparente et mieux préparée pour l'avenir afin qu'elle puisse continuer durablement à défendre et à accompagner ses membres. ■



ULRICH JOTTERAND
COORDINATEUR DU
JOURNAL ESPACES



ÉDITORIAL

Vieillir à Genève: la fête ne suffit pas!

Chaque 1^{er} octobre, Genève célèbre les personnes âgées. On marche, on échange, on organise des ateliers, on diffuse des programmes et chacun peut se féliciter d'avoir pensé aux aîné-e-s. Mais une journée festive, même réussie, ne fait pas une politique du vieillissement. Longtemps, vieillir a surtout été abordé sous l'angle de la dépendance – et, souvent, de son coût. Depuis 2018, l'OMS fixe un cap plus exigeant: combattre l'âgisme, adapter les environnements de vie, développer des soins intégrés centrés sur la personne et garantir des soins de longue durée de qualité.

Le changement de perspective est majeur. À Genève, le virage est amorcé. De là à parler d'élan, il y a un pas. Bref, occuper les seniors un après-midi, pourquoi pas, mais leur permettre de vivre dignement, de choisir et de participer est autrement plus ambitieux.

Le 1^{er} octobre 2025, Genève n'est pas restée inactive: activité physique à Carouge, réflexion sur le logement à Vernier, consultation des 60+ à Meyrin, Grande Marche du CAD, projets en Ville sur le lien social, la participation et les droits des résidents d'EMS. Initiatives utiles. Mais leur juxtaposition ne constitue pas une politique publique. Et, lorsqu'on regarde ce qui manque, l'enthousiasme retombe.

L'âgisme? À peine effleuré. Les proches aidants épuisés? Peu visibles. Les métiers du grand âge – recrutement, formation, conditions de travail? Pas de quoi troubler la fête. La solitude durable, les maltraitances, les abus financiers, la qualité des soins, le passage

du domicile à l'EMS? Là, le programme s'est fait soudain plus discret. Et la coordination cantonale? Chacun joue sa partition.

En 2026, à une quinzaine de jours du 1^{er} octobre, la majorité des communes n'avaient rien publié ou seulement des informations lacunaires. Cela ne signifie pas qu'elles ne feront rien; cela montre qu'un pilotage cantonal lisible fait défaut. On pourrait sourire de ce patchwork si le sujet n'était pas aussi sérieux. Le 1^{er} octobre devrait être l'occasion de passer de l'événementiel à la politique publique: une coordination entre canton et communes, une stratégie cantonale, des priorités communes, des objectifs mesurables et la participation effective des personnes âgées. Vieillir en bonne santé ne consiste ni à remplir un agenda ni à organiser des «activités». Il s'agit d'organiser la Cité pour que toutes et tous puissent continuer à y vivre, choisir, participer et être respectés. Pour cette ambition-là, il faudra attendre 2027. ■

FORUM DE DISCUSSION
SUR L'AVENIR DE L'AVIVO

Comme vous le savez, l'AVIVO a traversé en 2025 une période critique. Outre le déménagement et la signature du bail en février 2025, la situation était bien plus grave qu'imaginé: la cessation de paiement en septembre 2025 faisant peser la menace d'une faillite imminente.

Une contribution unique d'une Fondation a permis de sauver l'association et de traverser la fin d'année. L'année 2026 est désormais consacrée à la restructuration de l'AVIVO pour en faire une entité pérenne, tout en respectant nos buts de défense et de détente des retraité-e-s. Grâce à l'aide renouvelée de cette Fondation, nous disposons des moyens pour opérer cette restructuration en profondeur et pour décider, d'ici fin 2027, de la poursuite ou non de nos activités.

L'année 2028 sera, nous l'espérons, celle du renouveau. Pour retrouver une AVIVO financièrement saine et solide, toutes nos prestations actuelles et potentielles sont actuellement analysées. L'objectif est d'établir un budget équilibré et de défendre nos besoins de financement auprès de nos bailleurs. Le comité définira prochainement des pistes d'économies pour adapter le périmètre des activités à une viabilité financière durable, dans le respect de notre mission.

En prévision de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 novembre, nous vous invitons à un forum de présentation, de discussion et d'échanges sur ces pistes envisagées.

Rendez-vous le 7 octobre, de 14h à 16h
dans les locaux de l'AVIVO,
97 rue de Lyon

Pour le bureau, Laurence Corpataux,
présidente

JEUDIS DE LA FAAG

Aïe, aïe, mes articulations
me font souffrir, mais je
m'en occupe!

Cet automne, les Jeudis de la FAAG consacrent deux conférences à des douleurs très répandues... et aux moyens concrets de mieux les prévenir, les comprendre et les soulager.

8 octobre, 14 h 30–16 h 30, à l'UOG
Douleurs articulaires, arthrose, arthrite et autres
maladies rhumatismales

Avec le Dr Matthias Jarlborg, chef de clinique scientifique
au Service de rhumatologie des HUG et consultant dans les
unités gériatriques.

5 novembre, 14 h 30–16 h 30, à l'UOG
J'ai mal au dos. Pas une fatalité: il y a des solutions!
Avec Emmanuelle Rouxel Vaissellet, ergothérapeute,
MyPhysio + My Ergo.

Les précédentes rencontres consacrées à l'équilibre, aux
muscles, à la prévention des chutes et au maintien de
l'autonomie ont montré combien des conseils simples,
accessibles et très concrets peuvent être utiles au quotidien.
Cependant, le public était clairsemé.

La fréquentation des conférences baisse, tandis que
les consultations du site augmentent! Dommage de se
contenter de cliquer quand on peut aussi venir écouter,
questionner et échanger!

Ces conférences sont gratuites. Deux dates à inscrire dès
maintenant dans votre agenda: 8 octobre et 5 novembre.

Informations complémentaires: www.faaag-ge.ch

MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE

Atelier d'information

Afin de vous permettre de découvrir le mandat pour cause
d'inaptitude de manière simple et accessible, un atelier
d'information et d'échange est proposé par la consultation
sociale de l'AVIVO le **jeudi 22 octobre 2026 à 14h00** dans les
locaux de l'AVIVO Genève à rue de Lyon 97, 1203 Genève.

Cet espace vous permettra de poser toutes vos questions, de
mieux comprendre les mesures de protection existantes et
d'obtenir des ressources utiles pour entreprendre les premières
démarches.

Parce qu'anticiper, c'est aussi définir ses valeurs, préserver sa
capacité à choisir, ce qui est important pour soi et faire entendre
sa voix.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

Jeudi 19 novembre 2026
à 14h30

Salle du Palladium, 3B, rue du Stand

Le comité de l'AVIVO Genève invite tous les membres à cette
assemblée qui devra se prononcer sur des modifications des
statuts dans le but de permettre à notre association de franchir
une étape importante de son redressement.

En page 1 de ce numéro, Laurence Corpataux, présidente,
présente les enjeux de cette assemblée. Les modifications
des statuts figurent en pages 5, 6 et 7. La convocation et
l'ordre du jour se trouvent en page 12.

La carte de membre 2026 devra être présentée pour pouvoir
prendre part aux votes.

INVITEZ VOS PROCHES À NOUS REJOINDRE!

Vous appréciez l'AVIVO et son journal, ses rubriques, ses infos? Pourquoi ne pas en
faire profiter vos proches, vos amis, vos voisins, bref... tous ceux qui pourraient aimer,
eux aussi, être défendus, informés et divertis? Un petit mot, une suggestion, et hop,
une nouvelle adhésion! C'est simple, convivial, et ça fait grandir notre association.
Alors, prêt-e à recruter autour de vous?

Bulletin d'adhésion AVIVO

- ☐ Madame
- ☐ Personne seule
- ☐ Monsieur
- ☐ En couple
- ☐ En couple avec une personne déjà membre

Nom, prénom _____

Date de naissance _____ Etat civil _____

Nationalité _____

Courriel _____ Téléphone _____

Rue / n° _____

NPA / Localité _____

Signature _____

☐ Je souhaite soutenir l'AVIVO en tant que bénévole.

Bulletin à renvoyer à: AVIVO, rue de Lyon 97, 1203 Genève.

FÊTE DE NOËL DE L'AVIVO

Comme chaque année, l'AVIVO invite ses membres
à se retrouver à l'occasion de sa traditionnelle
Fête de Noël, un moment chaleureux placé sous
le signe de la musique, de la convivialité et du
plaisir d'être ensemble.

Chants, musique et animations rythmeront
cet après-midi festif, qui sera aussi l'occasion
d'échanger, de se retrouver entre amis et de
partager quelques instants de bonne humeur à
l'approche des Fêtes de fin d'année.

Dans une période où les liens sont plus précieux
que jamais, ce Noël de l'AVIVO veut rappeler
ce qui fait aussi la force de notre association:
**la solidarité, l'amitié et le plaisir de nous
retrouver.**

Nous espérons vous y voir nombreuses et
nombreux!

**Elle aura lieu à l'Espace Favre à Chêne-Bourg
dans l'après-midi du vendredi 11 décembre.**

Des informations suivront dans le prochain
numéro.

Augmenter la TVA pour financer l'AVS ?

Le 29 novembre nous voterons sur le relèvement de la TVA (+0,4%) pour le financement additionnel de l'AVS.

CHRISTIAN DANDRÈS

La séquence politique a débuté avec la victoire en votation sur la 13e rente AVS en 2024 avec 58,2% des votant-es. La majorité de droite à l'Assemblée fédérale a ensuite cherché à faire payer le plus cher possible cette avancée sociale. Elle a retardé au maximum l'entrée en vigueur de la 13e rente qui sera versée en décembre 2026, presque 3 ans après l'adoption. Elle a ensuite décidé que le financement se ferait exclusivement par la TVA, impôt profondément antisocial.

Le Parlement a été saisi par le Conseil fédéral d'une proposition de financement incluant une hausse des cotisations sociales et une augmentation de la TVA. Cette proposition a été réduite au minimum lors des travaux parlementaires, avant d'être refusée s'agissant des cotisations sociales. Les Chambres fédérales ont uniquement accepté la hausse de la TVA.

La position de la gauche et des syndicats peut se résumer ainsi. Durant la campagne pour la 13e rente, il a toujours été indiqué que la fortune de l'AVS permettait d'introduire la 13e rente sans financement supplémentaire. En parallèle,

les syndicats s'étaient montrés ouverts à une hausse des cotisations sociales dans le pire des cas. Une majoration de 0,8% était considérée comme suffisante.

Dès le début des travaux parlementaires, la gauche et les syndicats ont cependant accepté de travailler sur la proposition mixte du Conseil fédéral. Ils ont ensuite accepté une proposition rabotée – issue de la conférence de conciliation – de 0,2% de cotisations et 0,4% de TVA. La droite a rejeté toute cotisation supplémentaire qui représentait en réalité une forme d'augmentation salariale. Cette bataille parlementaire a été perdue par la gauche. Rien de surprenant face à la domination des partis de droite au Parlement.

Cette hausse de la TVA est maintenant soumise au scrutin populaire

Pour la gauche et les syndicats, deux questions essentielles sont en jeu:

- Un enjeu de cohérence: nous avons affirmé, tout au long de la campagne – à très juste titre – que l'AVS se portait bien et qu'aucun financement n'était nécessaire à moyen terme.
- Un enjeu de préparation de la bataille qu'il nous faudra mener dès 2030 contre la révision annoncée de l'AVS et contre l'augmentation directe ou déguisée de l'âge de départ à la retraite.

La droite ne manquera en effet pas d'affirmer que cette contre-réforme à venir s'imposera par l'espérance de vie et par des projections catastrophiques



AVS: la solidarité passe-t-elle par la TVA?

ANDREY BANDURENKO

sur l'état du fonds AVS. Chacun se souvient des chiffres assénés par Alain Berset pour justifier le relèvement de l'âge de la retraite des femmes (AVS 21) qui se sont montrés largement erronés post votation. Ces chiffres ont pesé très lourd dans notre défaite. Or, mener campagne pour la TVA en affirmant que ce financement est nécessaire pour éviter le déficit de l'AVS participe à accréditer la thèse de la droite et prépare le lit de cette contre-réforme à venir.

Notons que le résultat du fonds de l'AVS est bénéficiaire depuis plusieurs années. En 2025, il l'était de 4,4 milliards de francs, avec une fortune de

60,4 milliards qui représente à elle seule 113% de dépense annuelle!

Le Comité de l'AVIVO Genève a décidé à sa majorité de soutenir l'augmentation de la TVA afin de donner plus d'argent à l'AVS.

Au moment où la campagne s'engage, nous devons surtout nous rappeler que l'augmentation de l'âge de la retraite a été refusée à chaque fois que la gauche, les syndicats et les organisations progressistes ont fait front uni; et lorsque ces contre-réformes n'étaient pas portées par des magistrat-es de gauche au Conseil fédéral (ex. a contrario la 10e révision et AVS 21). ■

PORTRAIT

Un architecte qui pense d'abord aux besoins des usagers

Je retrouve Cyrus Mechkat dans un café genevois qu'il apprécie, sous les platanes, dont l'ombre est bienvenue en ces jours de canicule. Affable, élégant dans sa chemise vert pomme, il avoue que la température ne le gêne pas: «je connais cela depuis toujours».

ANNETTE ZIMMERMANN

Né en 1937 en Iran, «parmi les fleurs et les odeurs printanières des hauts plateaux iraniens», il passe sa prime jeunesse à Téhéran. Cyrus Mechkat arrive à Genève à l'âge de 10 ans. Il y accomplira un brillant cursus scolaire, couronné par un diplôme d'architecte. Il sera d'ailleurs un professeur attiré à l'Ecole d'Architecture de l'Université de Genève, dans laquelle il introduira des programmes interdisciplinaires fort originaux.

Cyrus Mechkat s'est toujours attaché à étudier la fonction de l'architecture

en lien avec d'autres disciplines comme la médecine, la sociologie ou l'histoire. Pour ce faire, il a beaucoup voyagé en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Pour lui, en tant que coopérant, l'essentiel a été de prendre en compte la réalité des futurs habitants, de reconstruire par exemple des bidonvilles en utilisant des matériaux disponibles sur place, accessibles financièrement, comme des techniques maîtrisables par les habitants. Pour cela, la créativité est au service du quotidien: il faut continuellement s'adapter, écouter, inventer.

Aujourd'hui, en Suisse, c'est l'impact de l'allongement de l'espérance de vie sur la société entière qui le passionne. Car nous sommes entrés, comme il aime à le souligner, dans une société où cohabitent quatre générations. Il vient de publier un ouvrage: «H4G – Habitat à quatre générations», aux Editions SocialInfo. Plusieurs chapitres sont consacrés à des considérations concernant l'habitat des personnes âgées, avec notamment une description détaillée de la manière dont Cyrus Mechkat, son associé Bill Bouldin et leur équipe pluridisciplinaire ont conçu et construit un établissement médico-social.

Au-delà des adaptations nécessaires pour la population âgée et vulnérable, sa réflexion porte également sur les moyens de faire évoluer l'urbanisme et l'habitat en réfléchissant à des aménagements qui se révéleront utiles et, finalement, indispensables pour les différents âges. Et, concernant le bâti existant: pourquoi construit-on encore des immeubles dédiés aux bureaux, alors qu'un grand nombre de surfaces commerciales sont déjà inoccupées? Serait-il possible de transformer ces locaux en appartements?

Cyrus est président, depuis sa création, de la FAAG (Formation des Aînées et Aînés de Genève), organisme fondé en 2006 avec le professeur Charles-Henri Rapin. Le médecin venait donner des cours aux étudiants de l'Ecole d'Architecture et l'architecte se rendait dans les amphithéâtres de l'Ecole de Médecine! Toujours la nécessité de tisser des liens, de casser les idées étanches.

On pourrait continuer à l'infini ces échanges avec Cyrus Mechkat, qui connaît si bien les conditions de vie des personnes âgées, mais pour clore ce portrait, un petit quizz! ■

Une activité qui vous change les idées?

La convivialité amicale et sociale.

Un plat qui vous rappelle l'enfance?

Le mirza ghassemi, un plat iranien aux aubergines et aux saveurs uniques.

Le voyage le plus inoubliable?

Le voyage d'immigration, partant de Téhéran, passant par Beyrouth, Haïfa, Marseille, puis la confrontation aux destructions de la deuxième guerre mondiale sur la route vers Genève.

Le trait de caractère qui vous définit le mieux?

L'écoute.

Une figure politique inspirante?

André Chavanne, Conseiller d'Etat en charge de l'enseignement de 1961 à 1985.

Un lieu pour se ressourcer?

A la maison, en famille.

Une imposture littéraire inouïe, dictée par l'amour filial

ANNETTE ZIMMERMANN

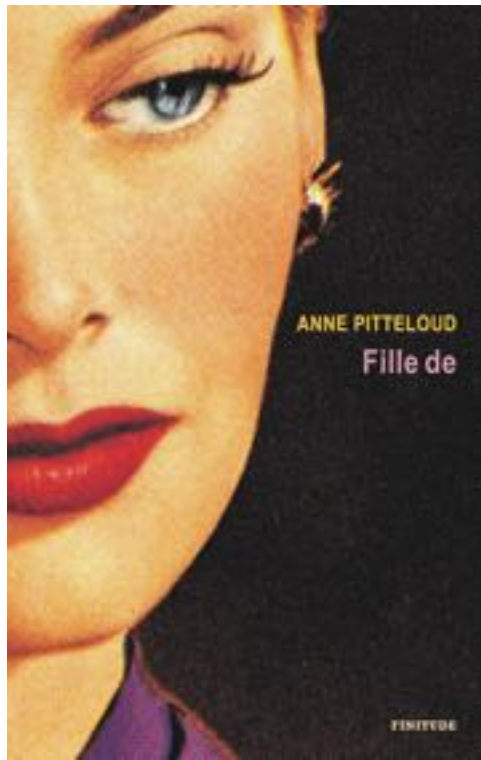
Quelle belle découverte que ce premier roman d'Anne Pitteloud! Critique littéraire avisée, elle se lance aujourd'hui avec succès dans la fiction et nous offre une magnifique réalisation. L'écriture fine, ciselée avec soin, donne au texte de ce roman une tenue remarquable. Les personnages se révèlent peu à peu dans toute leur complexité, et on n'a de cesse de mieux comprendre leurs mobiles, leurs sentiments. Ce livre s'ouvre sur une cérémonie mortuaire, un adieu, et se clôt sur une bienvenue. Une magnifique boucle.

Les auteurs des romans de Christian Monnay

Christian Monnay, écrivain reconnu et apprécié, vient de mourir. Curieusement, après la sortie de deux romans salués par la critique littéraire comme des chefs-d'œuvre, il n'a plus rien publié. Mais il entretenait avec son éditeur le mythe d'une œuvre à venir.

Après son décès, Chloé, sa fille, et sa femme (aveugle) se rendent dans le pigeonier de leur maison, lieu où il travaillait et où étaient rangés les manuscrits inédits, que le monde littéraire attend avec impatience. Chloé ouvre le premier volume: «Passport pour les déserts». «La page suivante était blanche. La deuxième aussi. Pareil pour la troisième. J'ai sauté un peu plus loin. Rien. J'ai feuilleté plus rapidement. Toutes les pages étaient blanches.»

Chloé n'ose pas avouer à sa mère ce qu'elle découvre. Elle tombe dans un piège infernal: comme elle a elle-même écrit deux romans en secret, elle les utilise en lieu et place des textes non écrits par son père. Et cela marche! Elle devient alors la «Fille de».



Anne Pitteloud
Fille de
Edition Finitude, 255 pages

L'éditeur de Christian Monnay est ravi. La fille de l'écrivain sait à merveille présenter les nouveautés inconnues qui séduisent le grand public. Mais Chloé se débat dans les mensonges, perd confiance en elle, casse sa relation de couple. Peu à peu, dans l'intelligentsia littéraire, un doute s'installe sur le véritable auteur de l'œuvre posthume. Trop de différences de style, un décalage générationnel. Comment Chloé, femme sensible et honnête, arrivera-t-elle à sortir de cette situation dramatique? C'est là tout l'art d'Anne Pitteloud... ■

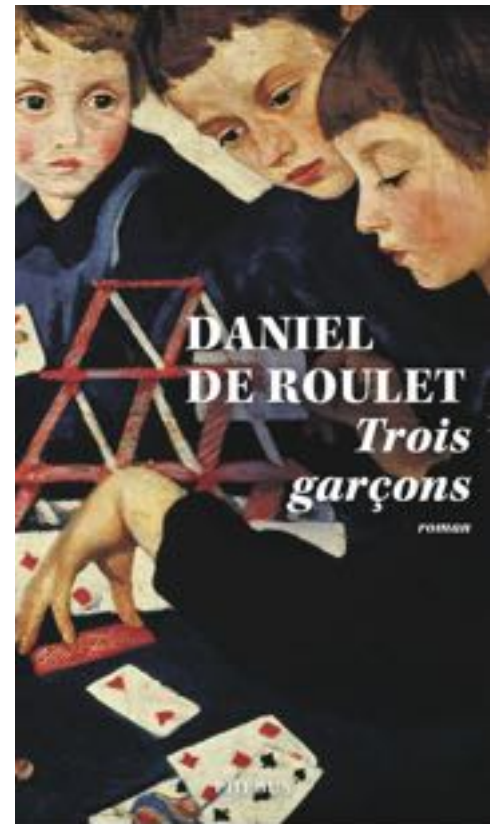
Manifeste de subversion pour changer le monde

MARYELLE BUDRY

Max, fils d'un directeur d'hôtel d'origine romande, Fabio, fils d'un prolétaire d'origine italienne, et Wolfgang, fils d'un petit fonctionnaire communal, naissent en 1943 (comme Daniel de Roulet), dans le «patelin» Davos, commune des Grisons, où l'on aurait pu parler romanche, pour bien représenter les différentes entités de la Suisse... Davos est aussi le symbole de l'ambiguïté suisse, ayant accueilli des nazis durant la montée du fascisme, puis des soldats américains à la Libération... Et surtout le lieu où se tient le WEF, le World Economic Forum, le régulateur de l'ordre économique libéral injuste contre lequel les trois compères vont lutter durant toute leur vie.

Ils ont pourtant bien profité du système, tous les trois universitaires, même le fils de prolétaire, et ont exercé maintes professions intéressantes, comme professeur, chercheur, écrivain, architecte, ingénieur, mais leurs premières révoltes seront toujours confortées par la découverte de nouvelles abominations du capitalisme. Les trois amis resteront des activistes, autonomes et internationalistes, jusque dans leur grand âge.

Leur histoire se déroule donc sur 80 ans et permet de décrire, comme dans le roman d'Annie Ernaux «Les Années» (2008, Gallimard), les habitudes, les expressions, les objets emblématiques de notre jeunesse, tels le plumier et le buvard de l'école primaire, le vélomoteur de l'adolescence, et nous rappelle tous les affrontements contre le système capitaliste qui envahit le monde durant cette période. Combats toujours perdus sur le fond, mais de minuscules victoires, plutôt amusantes, contre le monstre fortifie leur détermination inlassable, telles que «l'incendie d'une Rolls blanche devant le Palace de Montreux, l'intrusion masquée à la Bourse de Zurich et le virement de 85'000 francs suisses au Secours rouge...». Ils trouvent toujours des prétextes à l'optimisme et à l'acharnement militant, ces Helvètes underground... Ils vivent aussi de belles amours libres avec des étrangères de passage, activistes



Daniel de Roulet
Trois garçons
Phébus, 2026.

et mystérieuses qui détectent toujours leurs penchants de machistes, malgré tous leurs efforts...

Pas de retraite pour la subversion

Arrivés à un âge vénérable, ces solides octogénaires ni vieux ni traîtres gravissent encore ensemble la colline de Marmont, pour rendre visite aux jeunes qui occupent la ZAD, narguant les forces du désordre. Une jeune fille les accueille sous la banderole «Ni dieu, ni maître, ni mari, ni béton» «La succession est assurée! – Tu l'as dit: La subversion est assurée!»

Préparant ce compte-rendu, je voulais tout souligner, tant les formules de Daniel de Roulet sont brillantes et explicites, dans leur concision sarcastique. En écrivain au sommet de son talent, il nous raconte notre vie, à nous, gens de gauche qui avons voulu et voulons encore le grand chambardement. ■

L'AVIVO GRANDIT PAR CELLES
ET CEUX QUI LA FONT CONNAÎTRE

PUBLICITÉ

Unlock your happiness.

Autumn adventures on two wheels in the mountains.

leukerbad.ch

Leukerbad
SOURCE OF HAPPINESS

Proposition de modification des statuts de l'AVIVO Genève

STATUTS ACTUELS				MODIFICATIONS PROPOSÉES, validées par le comité le 24 août 2026	
Art.	Al.	Ss-al.	Texte	Texte modifié	Commentaire
I.			DÉNOMINATION – OBJECTIFS & SOCIÉTARIAT		
1			Art. 1 - Dénomination et siège		
1	1		Sous le nom Association des Vieillards, Invalides, Veuves et Orphelins «AVIVO», présentement Association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités, a été constituée à Genève en 1949, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, une association à but non lucratif dont le siège est à Genève.		
1	2		L'AVIVO, Section de Genève, «fait partie intégrante de l'AVIVO Suisse». Elle est politiquement indépendante et confessionnellement neutre.	L'AVIVO, Section de Genève, fait partie de l'AVIVO Suisse. Elle est politiquement indépendante et confessionnellement neutre.	cosmétique
1	3			Les désignations de personnes et de fonctions s'entendent au féminin et au masculin.	fluidifier la lecture
2			Art. 2 - Buts et objectifs		
2	1		L'Association a pour but la défense collective et individuelle des intérêts matériels et moraux des personnes mentionnées à l'art. 1, habitant la Suisse ou résidant à l'étranger, ayant droit aux prestations des assurances vieillesse et survivants, d'invalidité ou en situation de pré-retraite.		
2	2		De promouvoir et favoriser prioritairement l'intégration sociale des personnes âgées dans la société, en collaboration avec d'autres organisations poursuivant les mêmes buts.		
2	2	a	A cet effet, l'AVIVO organise des manifestations, conférences, expositions et activités dans tous les domaines sociaux, culturels et récréatifs.		
2	2	b	Elle soumet ou soutient des pétitions, initiatives populaires et référendums qui vont dans le sens de ses objectifs.	Elle lance ou soutient des pétitions, initiatives populaires et référendums qui vont dans le sens de ses objectifs.	vocabulaire
2	2	c	L'AVIVO conseille et défend ses membres sur le plan social et juridique auprès des institutions et des pouvoirs publics ou privés.		
3			Art. 3 - Sociétaires	Art. 3 - Membres	
3	1		Peuvent devenir sociétaire, toutes personnes sans distinction de sexe, de nationalité, d'affiliation politique ou religieuse, qui acceptent les statuts, lesquels sont à disposition au siège de l'AVIVO. Les campagnes de recrutement sont, prioritairement, destinées aux personnes mentionnées à l'Art.1 des présents statuts.	Peuvent devenir membres, toutes personnes sans distinction de sexe, de nationalité, d'affiliation politique ou religieuse, qui acceptent les statuts, lesquels sont à disposition au siège de l'AVIVO. Les campagnes de recrutement sont, prioritairement, destinées aux personnes mentionnées à l'Art.1 des présents statuts.	
3	2		Chaque membre est tenu de verser une cotisation annuelle	Le statut de membre s'acquiert par le versement de la cotisation de l'année en cours.	
3	3		Les activités pratiquées par l'association sont ouvertes à tous les membres	Les activités proposées par l'association sont ouvertes à tous les membres.	vocabulaire
4			Art. 4 – Perte de la qualité de membre		
4	1	a	Par décès.		
4	2	b	Démission: la cotisation pour l'année en cours est due.		
4	3	c	Exclusion: un membre peut être exclu par le Comité en tout temps si sa conduite porte préjudice au bon renom de l'association. Le droit de recours, présenté dans les 30 jours au Comité, à l'attention de l'assemblée générale, reste réservé.	Exclusion: un membre peut être exclu par le Comité en tout temps si sa conduite porte préjudice au bon renom de l'association. Le droit de recours, présenté dans les 30 jours au Comité, à l'attention de l'Assemblée générale, reste réservé.	
4	4	d	Radiation: en cas de non-paiement des cotisations après rappel.		
II.			ORGANISATION		
5			Art. 5 - Ressources		
5	1	a	Cotisations.		
5	2	b	Subventions.		
5	3	c	Collectes.		
5	4	d	Dons et legs.		
5	5	e	Prestations provenant de services et d'activités.		
6			Art. 6 – Organes		
6	1	a	Assemblée générale.		
6	2	b	Comité.		
6	3	c	Bureau.		
6	4	d	Vérificateurs des comptes.		
6bis				Conflits d'intérêts	Nouveau
	1			Les membres des organes de l'association déclarent sans délai tout conflit d'intérêts. Ils se refusent et ne participent ni à la délibération ni à la décision sur le point concerné. La déclaration et la récusation sont mentionnées au procès-verbal.	
	2			Le comité tient un registre interne des intérêts déclarés pour les fonctions les plus exposées.	
7			Art. 7 – Assemblée générale		
7	1		L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est convoquée en séance ordinaire une fois par an durant le 1er semestre de l'année et en séance extraordinaire sur décision du président ou de la présidente, en accord avec le Bureau ou à la demande écrite de la majorité des membres du Comité. Elle est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité, sous réserve des dispositions relatives à la modification des statuts.	L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est convoquée en séance ordinaire une fois par an durant le 1er semestre de l'année et en séance extraordinaire sur décision de la Présidence, en accord avec le Bureau ou à la demande écrite de la majorité des membres du Comité. Elle est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité, sous réserve des dispositions relatives à la modification des statuts (cf. articles 7.4 et 13).	clarification
7	2		Ses compétences sont les suivantes:		
7	2	a	approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire précédente	approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire précédente;	
7	2	b	approbation des rapports: • de la Présidente ou du Président • de la Trésorière ou du Trésorier • des Vérificateurs des comptes	approbation des rapports: • de la Présidence; • de la Trésorerie; • des Vérificateurs des comptes.	

STATUTS ACTUELS				MODIFICATIONS PROPOSÉES, validées par le comité le 24 août 2026	
Art.	Al.	Ss-al.	Texte	Texte modifié	Commentaire
7	2	c	élection: • de la Présidente ou du Président pour une période de 3 ans • de la Trésorière ou du Trésorier pour une période de 3 ans • du Comité, composé de 21 membres, dont la ou le Président et la ou le Trésorier, renouvelable chaque année par tiers suivant l'ordre alphabétique; les sortants étant immédiatement rééligibles. La qualité de membre du comité est incompatible avec une activité salariée au service de l'AVIVO • de trois Vérificateurs des comptes dont le plus ancien en fonction est remplacé chaque année, des présidents ou présidentes ou membres d'honneurs	élection: • de la Présidence pour une période de 3 ans; • de la Trésorerie pour une période de 3 ans; • du Comité, composé de 15 membres au maximum , dont la Présidence et la Trésorerie , renouvelable chaque année par tiers suivant l'ordre alphabétique; les sortants étant immédiatement rééligibles, au maximum 9 ans après la première élection . La qualité de membre du comité est incompatible avec une activité salariée au service de l'AVIVO; • de trois Vérificateurs des comptes dont le plus ancien en fonction est remplacé chaque année; • des présidents ou présidentes ou membres d' honneur .	
7	2	d	fixation de la cotisation annuelle;		
7	2	e	statuer sur tout autre point porté à l'ordre du jour;		
7	2	f	statuer sur recours contre les décisions d'exclusion prononcées par le Comité.		
7	3		Les votes se font à main levée, sauf si le 10% des membres présents à l'assemblée demandent le vote à bulletin secret.	Les votes se font à main levée, sauf si le 10% des membres présents à l' Assemblée demandent le vote à bulletin secret.	Numérotation corrigée
7	4		L'adoption des modifications des statuts doit se faire à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.		
7	5		L'Assemblée Générale est convoquée par le journal «Espaces» au moins 3 semaines à l'avance. Elle a lieu durant le premier semestre de l'année avec les sujets portés à l'ordre du jour. Les propositions individuelles doivent parvenir au Comité 10 jours avant celle-ci.	L'Assemblée générale est convoquée par le journal «Espaces» au moins 3 semaines à l'avance. Elle a lieu durant le premier semestre de l'année avec les sujets portés à l'ordre du jour. Les propositions individuelles doivent parvenir au Comité 10 jours avant l'Assemblée générale. Les candidatures au Comité doivent parvenir au Comité 15 jours avant l'Assemblée générale.	
8			Art. 8 – Comité	Le Comité	
8	1		Le Comité est l'organe dirigeant de l'Association entre chaque Assemblée Générale. Il a les pouvoirs les plus étendus pour diriger l'action de l'Association conformément à l'Art. 2 des présents statuts.	Le Comité est l'organe dirigeant de l'Association entre chaque Assemblée générale . Il a les pouvoirs les plus étendus pour diriger l'action de l'Association conformément à l'Art. 2 des présents statuts.	
8	2		Compétences du Comité:		
8	2	a	Il élit un ou une Vice-Président-e.		
8	2	b	Il élit, parmi ses membres, un Bureau formé de 5 membres, dont le ou la Président-e, le ou la Vice-Président-e et le ou la Trésorier-e.	Il élit, parmi ses membres, un Bureau formé de 5 membres, dont la Présidence, la Vice-Présidence et la Trésorerie .	
8	2	c	Il prend toutes mesures, initiatives et décisions qui lui paraissent utiles pour atteindre les buts définis à l'Art 2.		
8	2	d	Il représente l'Association à l'extérieur par la signature collective à deux parmi les membres du Bureau, dont la Présidente ou le Président. En cas d'absence, la signature peut être remplacée par celle de la vice-présidence.	Il représente l'Association à l'extérieur par la signature collective à deux parmi les membres du Bureau, dont la Présidence . En cas d'absence, la signature peut être remplacée par celle de la Vice-présidence .	
8	2	e	Il peut demander à la majorité de ses membres, la convocation d'une assemblée extraordinaire de l'Association.		
8	2	f	Il est régulièrement informé par le Bureau de la situation financière et des problèmes qui surviennent dans la bonne marche et la gestion de l'Association.		
8	2	g		Le Comité est saisi des cas RH sensibles, notamment en cas de restructuration, de création ou suppression de poste durable, de conflit majeur ou de licenciement; il décide de la délégation chargée de gérer le dossier.	nouveau
8	3	h	Il se réunit au moins dix fois par année et tient un procès-verbal de ses délibérations et décisions.	Il se réunit aussi souvent que nécessaire, en présentiel ou à distance , au moins dix fois par année et tient un procès-verbal de ses délibérations et décisions.	ajout présentiel
8	4		Il délibère valablement si la moitié, au moins, de ses membres sont présents.		
8	5		Les décisions se prennent à la majorité absolue des membres présents.		
8	6			Les décisions peuvent être également prises à distance, à la majorité des membres contactés pour autant que le quorum soit respecté et qu'aucun membre ne requière un débat en présentiel	nouveau
8	6		Devoirs des membres du Comité:		
8	6	a	Tout membre doit une participation régulière aux réunions. En cas de 3 absences consécutives sans raisons jugées valables par le Comité, le membre concerné pourra être considéré par le Comité comme démissionnaire.	Tout membre doit une participation régulière aux réunions. En cas de 3 absences consécutives sans raisons jugées valables par le Comité, le membre concerné est considéré par le Comité comme démissionnaire.	
8	6	b	Tout membre doit observer une totale discrétion pour tout ce qui concerne des informations jugées confidentielles par le Comité.		
8	6	c	Tout membre doit fidélité à l'AVIVO. Il ne doit lui porter préjudice de quelque manière que ce soit. En particulier, il ne doit pas abuser de sa position à des fins commerciales ou publicitaires.	Tout membre à l'obligation de signaler sans délai tout conflit d'intérêts (cf. Art 6bis). Tout membre du comité qui porte gravement préjudice à l'association peut être exclu du comité.	modifié
8	6	d	Les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié.	Les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.	
8	7		Les responsables de service participent - sans voix délibérative - aux réunions du Comité dans la mesure où les objets traités par le Comité concernent leur service. Les responsables de service et les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au Comité qu'avec une voix consultative.	La direction opérationnelle participe en principe – sans voix délibérative – aux réunions du Comité.	
8	8			Responsabilité	Nouveau
8				L'association répond seule de ses engagements sur sa fortune. La responsabilité personnelle des membres est exclue.	
9			Art. 9 – Prérogatives de la Présidente ou du Président:	La Présidence	
9	1	a	Elle ou il convoque et dirige les Assemblées Générales, le Comité et le Bureau.	Elle convoque et dirige les Assemblées générales , le Comité et le Bureau.	
9	2	b	Elle ou il est investi-e de toutes prérogatives fixées dans les présents statuts.	Elle est investie de toutes prérogatives fixées dans les présents statuts.	
9	3	c	En cas d'absence, elle ou il est remplacé-e par la vice-présidence.	En cas d'absence, elle est remplacée par la Vice-présidence .	
9	4	d	En cas de carence (démission, incapacité d'assumer la fonction), la vice-présidence assurera ladite fonction ad interim. Dans le cas où la vice-présidence est dans l'incapacité d'assumer sa charge, le Comité désignera, parmi ses membres, les remplaçant-e-s jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.	En cas de carence (démission, incapacité d'assumer la fonction), la Vice-présidence assurera ladite fonction par intérim. Dans le cas où la vice-présidence est dans l'incapacité d'assumer sa charge, le Comité désignera, parmi ses membres, les remplaçant-e-s jusqu'à la prochaine Assemblée générale .	
10			Art. 10 – Prérogatives de la Trésorière ou du Trésorier:	La Trésorerie	
10	1	a	Elle ou il est responsable du service comptable de l'Association.	Elle est responsable des finances de l'Association.	
10	2	b	Elle ou il travaille en collaboration avec la ou le comptable et les responsables de services et rapporte périodiquement son activité au Comité et au Bureau.	Elle travaille en collaboration avec la comptabilité et la direction opérationnelle et rapporte périodiquement son activité au Comité et au Bureau.	

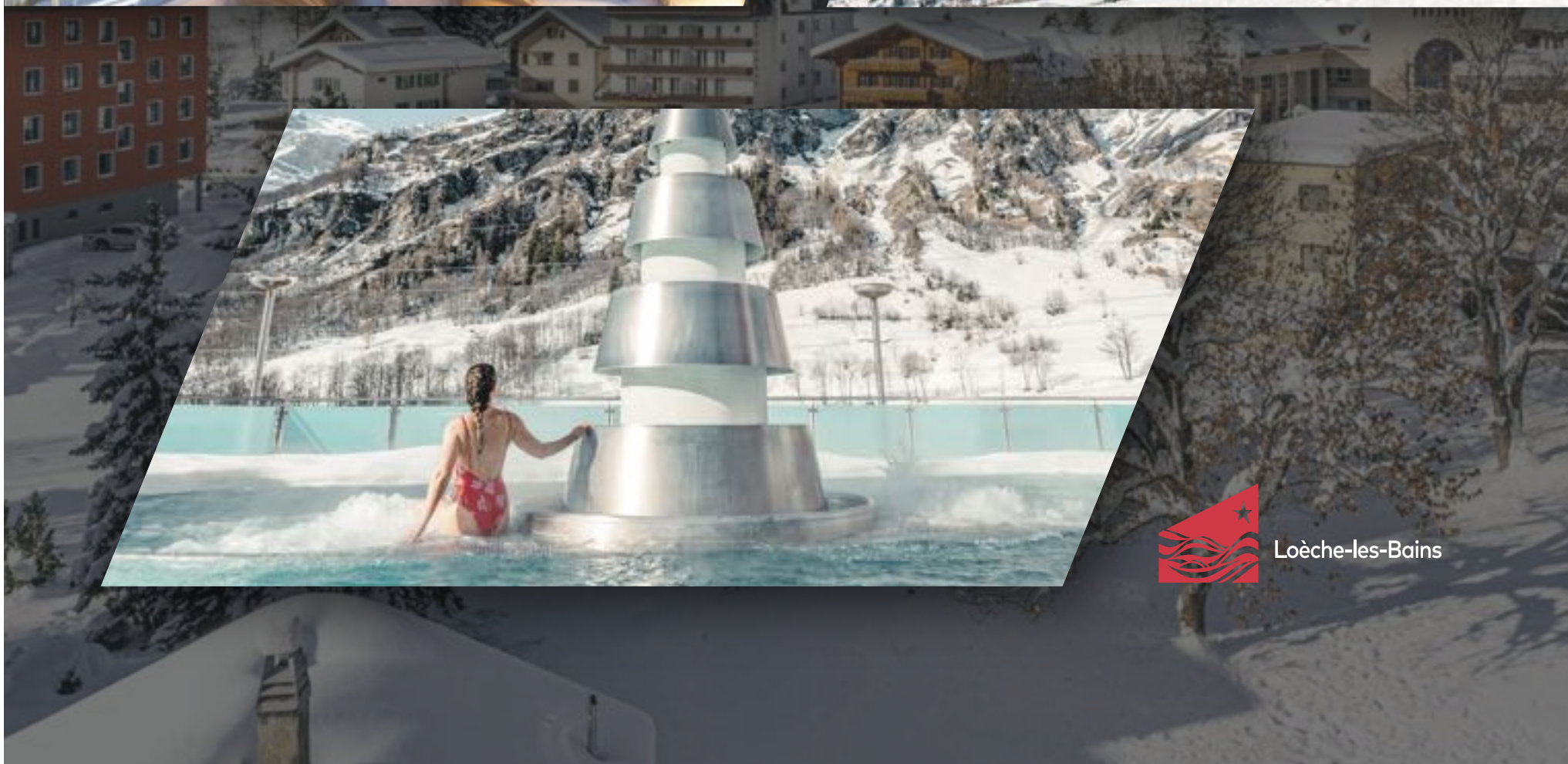
STATUTS ACTUELS				MODIFICATIONS PROPOSÉES, validées par le comité le 24 août 2026	
Art.	Al.	Ss-al.	Texte	Texte modifié	Commentaire
10	3	c	Elle ou il établit les bilans annuels et les budgets prévisionnels pour approbation auprès du Bureau, du Comité et de l'Assemblée Générale.	Elle établit les bilans annuels et les budgets prévisionnels ainsi que les documents périodiques du contrôle financier interne pour approbation auprès du Bureau, du Comité et de l'Assemblée générale .	
10	4	e	Elle ou il soumet le bilan et le compte de résultats annuels à la fiduciaire et aux Vérificateurs des comptes.	Elle soumet le bilan et le compte de résultats annuels au Comité , à la fiduciaire et aux Vérificateurs des comptes.	
10	5	f	En cas de carence (démission, incapacité d'assumer la fonction), le Comité désignera sa ou son remplaçant-e jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.	En cas de carence (démission, incapacité d'assumer la fonction), le Comité désignera son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée générale .	
11			Art. 11 – Compétences du Bureau.	Le Bureau	
11	1	a	Il met en application les décisions prises par le Comité.		
11	2	b	Il suit et contrôle l'évolution financière et budgétaire.	Il suit et contrôle l'évolution financière et budgétaire et informe le Comité .	
11	3	c	Selon les besoins et moyens financiers à disposition, il engage le personnel.	Selon les besoins et moyens financiers à disposition, il engage le personnel, en respectant les prérogatives du Comité .	
11	4	d	Il organise périodiquement des entretiens avec le personnel et le consulte sur les objets qui le concernent. Les membres du personnel peuvent demander l'organisation de tels entretiens.	Il organise périodiquement des entretiens avec le personnel et le consulte sur les objets qui le concernent. Cette responsabilité peut être déléguée à la direction opérationnelle . Les membres du personnel peuvent demander l'organisation de tels entretiens.	
11	5	e	Il délibère valablement si 3 membres de plein droit, au moins, sont présents. Les décisions doivent faire l'objet de procès-verbaux. Elles se prennent à 3, au moins, de ses membres de plein droit. Les responsables des services et de la comptabilité participent, sans voix délibératives, aux réunions du Bureau dans la mesure où les objets traités concernent leurs services.	Il délibère valablement si 3 membres de plein droit, au moins, sont présents. Les décisions doivent faire l'objet de procès-verbaux. Le Bureau invite, sans voix délibérative, les personnes selon ses besoins aux réunions. La direction opérationnelle participe en principe aux séances, sans voix délibérative .	
11	6	f	La Présidente ou le Président signe avec la Trésorière ou le Trésorier, ou un autre membre signataire, les engagements financiers extraordinaires ne dépassant pas francs 1000.- Les dépenses supérieures à cette somme, doivent avoir l'aval du Comité.	Les engagements financiers sont conclus conformément aux règles de la délégation d'autorité financière et de signatures arrêtées par le Comité .	Numérotation incohérente: la lettre f) manque entre e) et g).
11	7	g	Le Bureau rapporte régulièrement sur ses activités au Comité pour approbation.	Le Bureau respecte les prérogatives du Comité. Il rapporte régulièrement sur ses activités au Comité pour approbation.	
11	8	h	Il élabore à l'aide des responsables des services, un règlement interne définissant les rapports de services, les droits et devoirs des collaborateurs et des collaboratrices.	Il élabore avec l'aide de la direction opérationnelle, les règlements internes, notamment en matière de rapports de travail et d'organisation. Ces règlements sont soumis à l'approbation du Comité .	
11	9	b	Il établit les contrats de travail pour chaque collaborateur et collaboratrice.		
11	10	c	Il définit, avec les responsables, les cahiers des charges des collaborateurs et des collaboratrices et en définit, avec les responsables, les cahiers des charges des collaborateurs et des collaboratrices.	Il définit, avec la direction opérationnelle, les cahiers des charges des collaborateurs et des collaboratrices .	
11	11	d	L'ensemble du personnel salarié est subordonné au Bureau.	L'ensemble du personnel salarié est subordonné à la direction opérationnelle. En cas d'absence, le Bureau assure l'intérim. En cas de conflit, le droit de recours auprès du Comité est réservé .	
11	12	e	Le licenciement est délégué, sur décision du Bureau, à la Présidente ou au Président, en cas d'absence aux remplaçant-e-s avec signature à deux selon Art. 8, al. 2, lettre d). Le droit de recours auprès du Comité étant réservé.	supprimé (cf. art. 8. 2. g).	
11	13		Il se réunit au moins 10 fois par an.	Il se réunit aussi souvent que nécessaire en présentiel ou à distance , au moins 10 fois par an.	
11	14		Il prépare l'ordre du jour des séances du Comité et de l'Assemblée Générale.	Il prépare l'ordre du jour des séances du Comité et de l'Assemblée générale .	
11	15		Devoirs des membres du Bureau: Les devoirs d'assiduité, de confidentialité et de fidélité figurant à l'Art. 8 alinéa 6, s'appliquent, par analogie, aux membres du Bureau.		
12			Art. 12 – Organes de contrôle		
12	1		Le contrôle des comptes se fait une fois par an par une société fiduciaire, assisté des Vérificateurs de comptes élus par l'Assemblée Générale.	Le contrôle des comptes se fait au minimum une fois par an par une société fiduciaire, assisté des Vérificateurs de comptes élus par l'Assemblée générale .	
12	2			Le Comité veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne proportionné à la taille et aux risques de l'Association, et assure le suivi des recommandations de la fiduciaire et des vérificateurs des comptes .	
13			Art. 13 – Modifications des statuts		
13			Les présents statuts ne peuvent être modifiés que lors d'une Assemblée Générale, pour autant que la modification soit portée à la connaissance des membres et mise à l'ordre du jour. La modification doit être approuvée par une majorité de deux tiers des membres présents.	Les présents statuts ne peuvent être modifiés que lors d'une Assemblée générale , pour autant que la modification soit portée à la connaissance des membres et mise à l'ordre du jour. La modification doit être approuvée par une majorité de deux tiers des membres présents.	
14			Art. 14 – Dissolution		
14	1		La dissolution s'opère dans les mêmes formes qu'une modification des statuts. L'Assemblée Générale peut prononcer valablement la dissolution, quel que soit le nombre de membres présents à l'Assemblée.	La dissolution s'opère dans les mêmes formes qu'une modification des statuts. L'Assemblée générale peut prononcer valablement la dissolution, quel que soit le nombre de membres présents à l'Assemblée.	
14	2		En cas de décision prévoyant une dissolution avec liquidation, la dernière Assemblée Générale doit se prononcer sur les mesures favorisant la sécurité sociale du personnel en activité, comme celles des retraités de nos services.	En cas de décision prévoyant une dissolution avec liquidation, la dernière Assemblée générale doit se prononcer sur les mesures favorisant la sécurité sociale du personnel en activité, comme celles des retraités de nos services.	
14	3		En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'AVIVO et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.		
			Dispositions finales		
			Modification des statuts acceptée par l'Assemblée Générale 12 avril 2018, entrée en vigueur immédiatement.	Modification des statuts acceptée par l'Assemblée générale XX novembre 2026 entrée en vigueur immédiatement.	
			Le Président Jean Spielmann	La Présidente	
			La Vice-Présidente Annette Zimmermann	Le Vice-Président	
				Directive de transition: La réduction du nombre de membres du comité sera effective à l'issue de l'élection des membres du Comité à l'Assemblée générale ordinaire 2027	



Au coeur des Alpes

Grichting Hotel And Serviced Apartments
23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad
Tél : +41 76 462 60 13

www.hotel-grichting.com



Loèche-les-Bains

LOISIRS AVIVO

LA CHORALE CHANT'AVIVO

Tous les lundis de 14h30 à 16h

AVIVO, rue de Lyon 97, au 4^e étage

YOGA SENIOR

Tous les mardis de 8h45 à 9h45 et de 10h à 11h

CHF 20.- le cours.

Inscriptions par téléphone au 076 212 63 05

budrypascaline@yahoo.fr

Espace St-Jean, Quai du Seujet 32, 1201 Genève

CLUB DE PÉTANQUE

Tous les mardis dès 14h

Inscriptions sur place

Boulodrome de la Queue d'Arve, rue François-Dussaud 12, 1227 Genève

TAI-CHI

Tous les mardis de 16h à 17h15

CHF 15.- le cours. Inscriptions: val.oppel@gmail.com

Espace quartier Le 99, rue de Lyon 99

PILATES DOUX

Tous les mardis de 14h45 à 15h45

CHF 20.- le cours. Inscriptions: info@purelifepilates.ch

Rue Lissignol 8, 1201 Genève

QI GONG

Les lundis de 10h45 à 11h45

Cours au chapeau.

Inscriptions: laurence.courtois2020@gmail.com

Maison de quartier des Asters, rue Schaub 47, 1202 Genève

Informations complémentaires: www.avivo.ch

FAIRE ADHÉRER, C'EST FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ.

LES CONCERTS DU DIMANCHE

«LA NEUVIÈME DE BEETHOVEN»

Orchestre de la Suisse Romande & Orchestre de la Haute école de musique de Genève

25 octobre à 17h

CHF 9.-

inscriptions jusqu'au 18 septembre

CLASSICOSY

«La Truite» de Schubert précédé d'une médiation «Parlons musique» à la Bibliothèque de la Cité à 14h

22 novembre à 17h

CHF 9.-

inscriptions jusqu'au 16 octobre

ENSEMBLE I GEMELLI

«Alcina»

13 décembre à 17h00

CHF 9.-

inscriptions jusqu'au 6 novembre

Victoria Hall, rue du Général-Dufour 14, 1204 Genève

SPECTACLES

LAURENT NICOLET – RIDEAU

Après 30 ans de carrière, Laurent Nicolet remonte sur scène une dernière fois. Il signe un spectacle événement: un adieu lucide, drôle et sans concession. Un ultime face-à-face avec le public où il revisite son parcours, son époque et ses propres contradictions avec une liberté totale.

Jeudi 10 décembre 2026 à 14h30

CHF 11.-

Théâtre les Salons, 6 rue Jean-François Bartholoni

UNE PERSONNE CONVAINCUE AUJOURD'HUI, C'EST UNE ASSOCIATION RENFORCÉE DEMAIN

LES BALADES D'OTTO KOLLY

Jeudi 22 octobre: Au fil du Rhône 2. Départ et arrivée au Lignon. Un parcours le long des deux rives du Rhône, en passant par la passerelle de Chèvres. Rdv devant l'église du Lignon à 13h30. Durée estimée 2h30-3h

Jeudi 5 novembre: Au fil du Rhône 1, de l'île Rousseau au pont de la Jonction. Le parcours comprend une partie urbaine jusqu'au pont Sous-Terre, suivie du sentier des Falaises et le pont de chemin de fer de la Jonction. Rdv sur l'île Rousseau à 13h30. Durée estimée à 2h30.

Jeudi 12 novembre: Place des Nations, Sécheron, parcs rive droite. Rdv place des Nations devant la chaise à 13h30. Durée estimée 2h30.

Jeudi 19 novembre: Gare & Comédie des Eaux-Vives, l'îlot immobilier de prestige Montchoisy, parcs de la Grange et des Eaux-Vives. Rdv à l'entrée de la gare, côté route de Chêne à 13h30. Durée estimée 2h30.

Jeudi 26 novembre: Tour de ville 2. Départ de la tour du Molard. Arrivée à la cathédrale. Rdv devant la tour du Molard à 13h30. Durée estimée 2h30.

Pour rappel: Les balades sont annulées en cas de mauvaises conditions météo.

Sur inscription au secrétariat, gratuit

RETROUVEZ L'AVIVO SUR LES RÉSEAUX

DÉTENTE

MOTS CROISÉS

N° 405

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															

HORIZONTALEMENT

1. Difficile à résoudre. 2. Qui peut revenir en arrière. Do. 3. Ceintures de soie portées sur les kimonos. Dans. Décodes un texte. 4. Pleine, rousse, etc. Ville de Croatie en Istrie. Charge sur l'aérostat. 5. Préposition. Ville de Lombardie. Calcium. Sud-ouest. 6. Fin de verbe. Écrivain italien (le Nom de la rose, 1980). Grosse mouche. 7. Navigation aérienne. Propre et soigné. 8. Ville de Moldavie. Été au courant de. Vedette du Show-biz. La sienne. 9. Radon. Adj. possessif. Naturel. Année. 10. Et la suite... Pareil. Justice, équité. 11. Affl. du Rhin. Notoriété. Cube qui roule. 12. Roumélie orientale. Lichen. Rubidium. 13. Lac écossais. Note. Sur la carte au restaurant. 14. Mouche africaine. Dans. Elle siège au tribunal. 15. Rouer de coups. Lieu où les gradés prennent les repas.

SOLUTION N° 404

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	P	A	R	A	S	C	O	L	A	I	R	E		O	N
2	A	P	O	S	T	E	R	I	O	R	I		T	R	I
3	R	H	I	N		D	E	C	U		S	A	U	G	E
4		O	S	I	E	R		O	T	E		A	N	E	
5	A	N		E		E	C	R	I	T	U	R	E		T
6	N	E	G	R	E		U	N	E		T	E		S	A
7	S		A	E	D	E		E	N	T	E		P	O	
8		L	I	S	E		E		S	U	R	N	O	M	S
9	R	A	T		N	A	G	E		T	U		S	M	
10		V	A	R		L	E	G	S		S	I	T	A	R
11	P	A		C	O	U	R		T	E		R	E	I	N
12	A	G	E		R		I	R	A		B	R	R	R	
13	R	E	P	S		P	E	N	T	U		I		E	T
14	K		E		C	A	S		U	N	I	T	E		A
15	A	P	E	R	O	S		T	E	E		E	M	U	S

VERTICALEMENT

1. Salarié au revenu modeste. Greffe. 2. Jeu d'esprit. Fit l'éloge d'un artiste connu. Préposition. 3. Relatif au mouton. Variété de pain. Parler. 4. Fam.: pas beaucoup. Dép. 01. Travail obligatoire. 5. Lawrencium. Liaison. Soustraire. Tristes sires des années 1939-45. 6. Orient. Produit un bruit aigu. Risques. 7. Note. Fleuve italien. Alternative. Lawrencium. 8. Région inférieure du tronc de l'homme et des animaux. Mathématicien suisse (1707-1783). 9. Dieu de la Pluie. Pron. possessif. 10. Victoire napoléonienne. Math.: polygone à huit angles. 11. Article défini. Habitant. Pron. personnel. 12. Nombre. Qui se trouve sur le côté. Troublés. 13. Dieu des Vents. Se jette dans la mer du Nord. Coin douillet. Lentilles fourragères. 14. Construisons en réseau. Sans éclat. 15. Vêtement masculin. Prière. Vapeur d'eau condensée en fines gouttelettes.

SUDOKUS

N° 29

Niveau: facile

															5
		1			9					4	8				
6	8			5					2						
					8					5					
8	6											1	9		
			2					3							
			3				4			5	7				
	9	6					1			3					
5															

N° 30

Niveau: difficile

	5				2		6	1							
	7			1			3								
2		4				3		9	7						
						9									
	4	3					7	5							
					4										
6	3			9			2		8						
			7			8		4							
4	8			7					1						

YVOIRE
CROISIÈRE ALLER/
RETOUR ET REPAS
AU BORD DU LAC

Vendredi 9 octobre 2026

10h30 rendez-vous à Genève, embarcadère de la CGN, quai du Mont-Blanc.

10h45 départ de votre bateau en direction d'Yvoire / arrivée à 12h25.

Repas de midi au bord du lac.

VOTRE MENU

Filets de perche, sauce citron
Pommes frites

Coupe «Hôtel du Port»

Glace vanille, sorbet myrtille, coulis
de myrtille, meringue et chantilly

Boissons incluses: ¼ d'eau minérale,
1 café ou thé

Temps libre pour une balade dans la cité médiévale.

16h55 départ d'Yvoire en bateau.

18h40 arrivée à Genève, quai du Mont-Blanc.

Membre AVIVO: 115.-

Abonnement ½ tarif: 94.-

Non-membre: supplément 20.-

MOLÉSON, PAYSAGE
D'EXCEPTION

Vendredi 16 octobre 2026



Départ de Genève, gare routière en direction du canton de Vaud.

Villette Jordillon: pause-café croissant.

Visite guidée de la Centrale Electrobroc, une destination appréciée par toutes les personnes curieuses qui aiment apprendre en se divertissant.

VOTRE MENU

Salade ou soupe

Assiette fribourgeoise

Choux, pommes de terre, jambon
de la Borne, lard et saucisson

Meringue de Botterens et crème double

Après le repas, montée au Moléson en funiculaire et téléphérique (durée 20 minutes – altitude 2002 mètres).

Temps libre pour profiter du paysage sur la plus belle terrasse pour découvrir les Alpes fribourgeoises.

Retour direct à Genève. Arrivée à la gare Cornavin en fin de journée.

Membre AVIVO: 145.-

Non membre: 165.-

BALADE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Jeudi 22 octobre 2026

Départ de Genève, gare routière en direction de la Haute-Savoie.

Chamonix: temps libre pour un café et balade dans la cité de l'alpinisme.

Visite libre du nouveau musée du Mont-Blanc.

Agrandi et modernisé, il vous invite à un parcours d'exposition autour de la relation de l'humain à la montagne.

Reprise de votre autocar en direction d'Argentière: repas de midi dans un restaurant familial, véritable institution depuis 1966.

VOTRE MENU

Boîte chaude savoyarde

Charcuterie et pommes de terre

Ile flottante

Boissons incluses: ¼ de vin (rouge ou blanc), eau en carafe et un café.

Après le repas, petite balade en car jusqu'à la frontière suisse en passant par Tré-le-Champs, Col des Montets, Vallorcine, Le Châtelard. L'occasion d'admirer la montagne parée de ses belles couleurs d'automne...

Arrivée à la Gare Cornavin en début de soirée.

Membre AVIVO: 115.-

Non membre: 135.-

FOIRE AUX OIGNONS
À BERNE



Lundi 23 novembre 2026

Départ de Genève pour Berne / temps libre pour vous permettre de découvrir à votre rythme la célèbre Foire aux Oignons. Un événement que les Bernois ne ratent sous aucun prétexte! La capitale se transforme en un grand marché avec des centaines de stands. Repas de midi libre sur place

Arrivée à la Gare Cornavin en début de soirée.

Membre AVIVO: 55.-

Non membre: 65.-

Inscriptions pour les excursions
et voyages au secrétariat:

Tél.: 022 329 14 28

e-mail: accueil@avivo.ch

FOIRE DE LA SAINT-
ANDRÉ À ANNECY

Mardi 1^{er} décembre 2026

Départ de Genève pour Annecy / temps libre pour visiter le marché à votre rythme.

Repas de midi libre sur place. Arrivée à la Gare Cornavin en fin d'après-midi.

Membre AVIVO: 40.-

Non membre: 50.-

LES PIEDS SOUS LA TABLE

RACLETTE

La Cave Valaisanne et Chalet Suisse
23, boulevard Georges-Favon

Jeudi 12 novembre 2026 à 12h



AU MENU

Salade de saison

Raclette (3 services)

1 boule de glace

Membre AVIVO: 36.-

Non membre: 46.-

Inscription obligatoire au secrétariat.

L'AVIVO A BESOIN
DE MEMBRES
LES SENIORS ONT BESOIN
D'UNE VOIX FORTE

RÉVEILLON
DU NOUVEL-AN À
NICE SÉJOUR
À L'HÔTEL ROYAL



Du 27 décembre 2026
au 3 janvier 2027

Départ de Genève en autocar de grand tourisme, tout confort.

Logement à Nice, en hôtel 3*. Le Royal, ancien palace de 1905, restitue l'élégance de la Belle Epoque sur la Riviera de Nice.

Il est situé sur la Promenade des Anglais, avec une vue mer imprenable sur la Baie des Anges. Récemment rénové, le Royal offre un cadre idéal pour vous détendre après une journée passée à explorer la ville de Nice.

Pension complète du repas de midi du jour 1 au repas de midi du jour 8.

Boissons comprises: vin, eau en carafe, 1 café ou thé.

Soirée du réveillon à l'hôtel avec dîner 4 plats, coupe de Champagne et amuse-bouches, boissons et soirée dansante.

3 soirées animées.

Excursion avec guide accompagnateur le 29 décembre.

Membre AVIVO: 1'990.-

Supplément single: 220.-

Supplément vue sur mer: 160.-

Supplément non-membre: 100.-

Programme détaillé sur demande

Solutions des sudokus de la page 9

N° 29

Niveau: facile

2	3	9	4	1	8	6	7	5
7	1	5	9	2	6	4	8	3
6	8	4	5	3	7	2	9	1
3	4	1	8	7	9	5	2	6
8	6	7	2	4	5	3	1	9
9	5	2	1	6	3	7	4	8
1	2	3	6	8	4	9	5	7
4	9	6	7	5	1	8	3	2
5	7	8	3	9	2	1	6	4

N° 30

Niveau: modéré

3	5	9	8	7	2	4	6	1
8	7	6	1	9	4	3	2	5
2	1	4	5	6	3	8	9	7
7	6	5	3	2	9	1	8	4
9	4	3	6	8	1	7	5	2
1	2	8	4	5	7	9	3	6
6	3	1	9	4	5	2	7	8
5	9	7	2	1	8	6	4	3
4	8	2	7	3	6	5	1	9

FAIRE ADHÉRER, C'EST
FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ

www.avivo.ch

Épargnez pour vos enfants... et petits-enfants.

Vous souhaitez donner une longueur d'avance à vos petits enfants ?

Avec le Compte Juni'OR, transformez des grammes d'or ou d'argent en un héritage durable.

BONUS OUVERTURE DE COMPTE 200 CHF

✓ Compte courant en grammes d'or. Rentabilité moyenne de 9,67 % en francs suisses (basée sur un historique annuel de 18 ans).

🔒 Lingots suisses de 1g à 1kg – Accessibles à tous, stockés en toute sécurité en Suisse.

📈 Fiscalité avantageuse, stabilité et valorisation du capital.



*Ce n'est pas juste une épargne.
C'est un véritable coffre au trésor...
au nom de vos petits-enfants.*

 **EUPOROS**

+41 22 552 1315 | www.euporos.ch

Euporos.ch – 16 ans d'expertise, 4 centres de stockage en Suisse. Appelez dès maintenant – Ouvrez un Compte Juni'OR et bâtissez un avenir en or.

OSER
FAIRE L'ÉLOGE DE
LA VIEILLESSE

Présentation & Causerie autour de l'œuvre d'Hermann Hesse

Cafés Jubilants

6^{ÈME} RENCONTRE POUR CRAQUER LE CODE DU TROISIÈME (ÂGE)

- Mardi 3 novembre
- 18h - 19h30
- Café bar "La Rebelle"
- Rue de la Faucille 4, Genève

Nombre de places limité !

Contact:
Daniel Sepe
075 434 62 43
d.sepe@fahpa.ch

Organisé par la Plateforme des aîné-e-s des Grottes

 **MDA Genève**
ACTIVITÉS 50+

Dès septembre, votre programme d'activités 50+ !

- Rencontrez, partagez, échangez
- Prenez soin de votre bien-être
- Cultivez votre curiosité

COTISATION -50% dès le 1^{er} juillet

REJOIGNEZ-NOUS POUR :

ARTS ET CRÉATIVITÉ	CULTURE ET ÉCHANGES	SPORT ET BIEN-ÊTRE	DÉCOUVERTES ET ÉVASION	JEUX ET CONVIVIALITÉ
• Aquarelle, acrylique et dessin	• Clubs de lecture	• Aquagym	• Excursions en train « Amis du Rail »	• Échecs
• Céramique	• Genève Culture	• Pilates	• Minibus Évasion	• Jass
• Dessin-peinture	• Conférences	• Stretching	• Voyages et séjours	• Rummikub
• Sculpture sur pierre tendre	• Cours d'anglais et discussion	• Yoga		• Scrabble
• Atelier « Écrire sa vie »	• Cours d'italien	• Tai-Chi		• Billard américain
• Théâtre	• Cours d'espagnol	• Sophrologie		
	• Cours de russe	• Danses du monde		
		• Tir à l'arc		
		• Marches et randonnées		
		• Ski plaisir		
		• Méditation		

MDA Genève - Activités 50+
Boulevard Carl-Vogt 2
1205 Genève

022 329 83 84 | secretariat@mda-geneve.ch | mda-geneve.ch

Le comité de l'AVIVO Genève invite
tous les membres à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'AVIVO GENÈVE

Jeudi 19 novembre 2026 à 14h30

Salle du Palladium
3B, rue du Stand – Tram 14 / Bus 80, arrêt Palladium

Accès à la salle dès 13h45



Ordre du jour:

1. Engagement du Bureau et du Comité depuis l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2026
2. Nomination des scrutateurs
3. Modification des statuts, présentation, discussion et vote
4. Bilan au 30 juin 2026 et projet du Budget 2027
5. Changement de l'organe de révision: présentation et vote
6. Perspectives 2027 et 2028: discussion

La carte de membre 2026 devra être présentée pour pouvoir prendre part aux votes.

L'Assemblée générale constitue un moment essentiel dans la vie de notre association: une occasion privilégiée de revenir sur les actions menées,

d'échanger autour des projets à venir et de participer activement à l'avenir de l'AVIVO. **Votre présence compte.** Venez partager vos idées, poser vos questions et contribuer à façonner la suite de notre engagement commun. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

CONTACTS ADRESSE: AVIVO, Rue de Lyon 97, 1203 Genève. **ACCÈS:** Bus 6, 10 et 19, arrêt Guye (devant l'entrée) ou bus 11, arrêt Charmilles (à 100 m.)
E-MAIL: accueil@avivo.ch **SITE INTERNET:** www.avivo.ch **TÉLÉPHONE:** 022 329 14 28 **ADMINISTRATION & COTISATIONS:** Touche 1
OFFICE SOCIAL: Touche 2, infosociale@avivo.ch **LOISIRS & VOYAGES:** Touche 3 **PERMANENCE IMPÔTS:** 022 322 13 95 (sauf le vendredi)

PUBLICITÉ

le déménagement en douceur



Devis gratuit

BALESTRAFFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED